

FORMULE 74F
COUR DU BANC DU ROI
 Centre de _____

OCTROI DE LETTRES D'HOMOLOGATION

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

Aux termes de l'ordonnance rendue par _____,
 _____ *(nom du juge)*,
 juge de la Cour du Banc du Roi, le _____,
 _____ *(date)*, les lettres
 d'homologation sont octroyées par les présentes à _____,
 _____ *(nom)*,
 de _____,
 _____ *(ville/village)*, _____ *(province/territoire)*,
 seul exécuteur testamentaire (ou selon le cas) désigné dans le dernier testament, ou
 dans le dernier testament et le ou les codicilles (dont copie est jointe aux présentes),
 de _____,
 _____ *(nom du défunt)*,
 de _____,
 _____ *(ville/village)*, au Manitoba,
 qui est décédé le ou vers le _____.
 _____ *(date)*

L'administration de tous les biens du défunt est accordée par les présentes à l'exécuteur
 testamentaire.

FAIT à _____ au _____ le _____.
 _____ *(ville/village)* _____ *(province/territoire)* _____ *(date)*

La Cour

 Registraire adjoint